

Index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique hospitalière - 2025

Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à travers 5 indicateurs sous la forme d'une note sur 100. Les établissements dont la note est inférieure à 75 points sont tenus de fixer et publier leurs objectifs de progression de chacun de ces indicateurs.

Index		Taux ou nombre	Points	Pondération
Indicateur 1	Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires (Titulaires et Praticiens Hospitaliers)	3,6	36	1
Indicateur 2	Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes (Contractuels et Praticiens Contractuels permanents)	5,7	27	1
Indicateur 3	Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	7,1	3	1
Indicateur 4	Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	2	10	1
Indicateur 5	Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	2	2	1
Note finale			78	/100
Note finale après proratisation			78	/100